



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

Formulaire d'établissement d'un titre de voyage

(Liste des pièces à fournir en annexe)

- Titre de voyage pour réfugiés
- Titre de voyage pour apatride
- Titre de voyage pour personne bénéficiant de la protection subsidiaire

- 1^{ère} demande
- Prorogation
- Renouvellement
- Duplicata

Renseignements concernant la demande du titre

NOM :

NOM d'épouse :

Prénom :

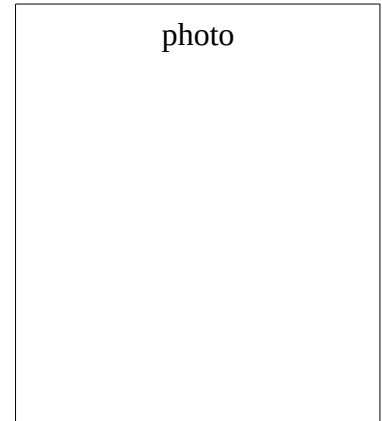
Sexe : féminin masculin :

Né(e) le :/...../..... à

Pays : Nationalité :

Pays exclus :

Taille : Couleur des yeux :



Adresse (préciser le nom de la personne qui vous héberge, le cas échéant) :

.....
.....

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Je soussigné(e).....demandeur, déclare sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts

Fait à le

Signature du demandeur ou,
pour un mineur, des parents

REÇU DU TITRE DE VOYAGE

NOM ET PRÉNOM :

à le

Signature :

Liste des pièces justificatives à fournir pour la demande d'un

TITRE DE VOYAGE POUR ÉTRANGER

(Titre de voyage pour réfugié/titre de voyage pour apatride/ Titre d'identité et de voyage)

Demande faite par un majeur

- Original et photocopie du titre de séjour
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois ou certificat d'hébergement accompagné d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile récent de l'hébergeant
- 2 photographies d'identité récentes conformes à la réglementation en vigueur (format passeport)
- Timbres fiscaux électroniques d'une valeur de :
 - 45 euros (Titre de voyage de 5 ans) pour les réfugiés ou apatrides avec titre de séjour de 10 ans
 - 15 euros (TVE de 1 an) pour les ressortissants placés sous protection subsidiaire
- Remise de l'ancien TVE en cas d'expiration ou déclaration officielle en cas de perte ou de vol

Demande faite par un mineur

- Preuve que l'intéressé est sous la protection de l'OFPRA (décision OFPRA/CNDA ou certificat de naissance)
- Originaux et photocopies des titres de séjour en cours de validité du/ des parent(s)
- Preuve de filiation (acte de naissance ou certificat de naissance)
- Accord écrit des parents pour la délivrance du titre (en cas de décès d'un parent ou retrait de l'autorité parentale, fournir un justificatif).
- Justificatif de domicile récent des 2 parents ou certificat d'hébergement accompagné d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile récent de l'hébergeant
- 2 photographies d'identité récentes conformes à la réglementation en vigueur (format passeport)
- Timbres fiscaux électroniques d'une valeur de :
 - 45 euros (Titre de voyage de 5 ans) pour les réfugiés ou apatrides avec titre de séjour de 10 ans
 - 15 euros (TVE de 1 an) pour les ressortissants (ou leurs enfants) placés sous protection subsidiaire
- Remise de l'ancien TVE en cas d'expiration ou déclaration officielle en cas de perte ou de vol